

**COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DES PYRENEES ARIEGEOISES**

Mercredi 5 janvier 2022- 17h30 – Visio ZOOM

COMPTE-RENDU

Etaient présents :

Collège régional : Kamel CHIBLI, Isabelle PIQUEMAL.

Collège départemental : Nathalie AURIAC, Raymond BERDOU, Olivier RATON, Christine TEQUI, Véronique RUMEAU.

Collège communal : Patricia QUINAT-RAYNAUD, Jean-Louis DENAT, Geneviève DUBA, Michel ANGLADE, Jean-Louis LACANAL, Maxime DANGLA, Rosy FAUCET, Sakinatou ILBOUDO, Sabrina GERARD, Jean-Luc PICHENOT, Pierrette ICART, Sébastien VERGERON, Laurence BUGAT, Jean-Louis ATTANE, Thierry PORTET, Patrice COMMENGE, Guy ROUMAT, Muriel CAVAILLES, Michel LOUBET, Patricia TESTA, Georges MARTIN, Jocelyne FERT, Renelle PARENT, Andréanne RETIERE, Patricia MARROT REINARD, Sylviane LAVEDRINE-GOGUILLOT, Michel PICHAN, Pierre-Marie GIRARD, Colette ROMIER, Georges ARCIZET, Dominique DUPUI, Danielle CARRIERE.

Ont donné pouvoir :

Collège régional : Pascale CANAL à Kamel CHIBLI, Alexandre BERMAND à Kamel CHIBLI

Collège communal : Jean-Claude COMMENGE à Patrice COMMENGE, Yvon LASSALLE à Patricia QUINAT-RAYNAUD, Christian PUJOL à Patricia QUINAT-RAYNAUD, Gérard CAMBUS à Sylviane LAVEDRINE-GOGUILLOT, Thierry TARIOL à Sylviane LAVEDRINE-GOGUILLOT.

Excusés ou absents :

Collège départemental : Nadine NENY.

Collège communal : Sophie KUCSKOWSKI, Elisabeth MIROUZE, Jimmy CHATELAIN, Adeline MAUDUIS, Jocelyne CHANCE, Cédric TAGLIAFERRO, Mathias PIQUEMAL, Emanuel MARCQ, Laetitia PELATA, Sylvie PUJOL, Marie-Rose BENDICK, Marie-Anne DUPONT, Didier DUFFAUT, Olivier CAPDEVILLE, Laurent MASNOU, Philippe ROUCH, Thomas PIQUEMAL, Nelson GUICHET, Jean-Michel BOISVERT, Marie ROBERT, Suzette AMILHAT, Christian LAMMENS, Magali FEVIN, Aurélie MIR, Marjolaine HUOT ROYER, Jean Michel BAVEREL, Bernard DELBOSC, Isabelle LEDUC, Michaël STEPHAN, Véronique SEGONDS, Julien GOUZY, Christian PORTA, Anne COURTIAL, Annick FOURQUET, Gilles ESTAQUES, Daniel CAZARUC, Emilie QUIDOT, Marie-Léone BLAIN, Nicolas BAUDUIN, Magali CLARKE, Dominique BOULLENGER, Jean-Paul COSTES, Florent PAULY, Sandra PIZZO, Jean-Luc CONTACOLLI, Noémie VALENTI, Gabriel DIAZ, Eric EYCHENNE, Olivier LAURENT, Jean CASSAN, Wilm WIJNEN, Jean-Michel GARCIA, Sylvie CARBONNE, Jean-Louis CONTE, Dalia DEDIEU, Pierre LABOURDETTE, Juliane BOISTEL, Véronique ROUSSEAU, Stéphane GARNIER, Marie Line BREGANI, Denis MIALHE, Magali PEDOUSSAUT, Pierre NIOL, Ivelyne DUMONT, Yves SANS, Gallad BONFILS, Patrick TURLAN, Laurent GALISSIER, Patrick AMARDEILH, Thierry RANNOU, Wally MARCON, Glenda LANGUE, Anne-Marie GENTILHOMME, Pascale TIEVANT, Nathalie UMHAUER, Michel LIMOGES, Henri POUCHES, Antoine DALLA-PIETA, Catherine ROUJA, Hélène DENAT, Antoine RODRIGUEZ, Marie-Geneviève SANS, Annie MICHEL, Sophia GREGORIOU, Jean-Pierre NAVARRO, Christophe BONVINI, Laure SENTENAC, Franck PEREZ, Jean-Claude ESCASSUT, Alain ALRIC, Jean-Michel BERNARD, Florence MARTIN PONS, Céline GRANGER, Maryse PLANTADE, Claudine ROTH BUJON, Michel SABATIER, Laurent MILHORAT, Jean-Noël VIGNEAU, Emmanuel BARNET, Gaëlle BONNEAU, Hélène DUPUY COUTAND, Nathalie JEVREMOVIC CAUJOLLE, Christine TOUGNE, Frédéric LELANDAIS, Mathieu FERRIER, Jean-Christophe THEISEN, Gilles COURDIL, Guy FREBY, José CLIVILLE, Marie-Pierre MANDRAY, Catherine COULON, Jérôme BARRAU, Jean-François DELHON, Arsène BARBOSA, Elodie BARBE, Olivier FERNANDEZ, Maryline BABY, Eric VERGE, Jérémy BOUSQUET, Hervé FEUILLERAT, Jean-Marie BIGOT, Thierry ROUAN, Serge LAFFONT, Maryse PERIGAUD, Patrick TIMBART, Christiane BONTE, Ginette BUSCA, Magalie BERNERE, Alain SERVAT, Daniel ARTAUD, Abdel EL YACOUBI, Bholème BOUFAID, Thomas FROMENTIN, Guy FREIXES, Alain NAUDI, Laetitia PELATA, Nathalie RODRIGUEZ, Michel TARTIE, Jérémy TORNIL, François VANDERSTRAETEN, Francis BOY, Dominique ANTOLINI, Benoît ARAUD, Jean-Paul ROUQUIER.

Le Président salue l'ensemble des élus connectés et exprime ses regrets de n'avoir pu tenir la réunion du Comité Syndical en présentiel compte tenu de la situation sanitaire. Il ajoute qu'il s'agit d'une « première » pour cette instance. Il présente ses meilleurs vœux.

Luce Rameil intervient afin de rappeler les règles à respecter durant la visioconférence et explique que les votes se feront sous forme de sondage individuel. Elle indique être à la disposition des participants en cas de problème technique.

Le Président nomme Pierre VILLE, Maire de Ganac, comme secrétaire de séance.

I – REVISION DE LA CHARTE : INTERVENTION DE MADAME LA SOUS-PREFETE DE ST GIRON (réf. Charte art. 1)

Madame la Sous-Préfète de St Giron prend la parole et présente ses vœux.

Elle introduit ses propos en précisant qu'elle a été désignée, par le Préfet de Région, Sous-Préfète coordinatrice de la démarche de révision de la Charte du Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises. Elle a ainsi coordonné la production d'une note d'enjeux de l'Etat, complémentaire à l'avis du Préfet de Région, rendu le 21 juin 2021. Cette note présente les objectifs portés par l'Etat destinés à nourrir le projet stratégique du territoire pour les 15 ans à venir, ainsi que la façon dont les politiques publiques de l'Etat peuvent y contribuer.

Madame la Sous-Préfète donne la parole à Maelys LAVAL de la DREAL pour la présentation de la note d'enjeux.

Les points suivants sont ensuite développés par Maelys LAVAL :

- Climat et énergie : Eolien, hydro-électricité et bois énergie
- Ressources forestières
- Biodiversité : bouquetin, desman, ours brun
- Aires protégées : Natura 2000, Réserves Naturelles
- Politiques de l'eau
- Zones humides
- Agriculture
- Usage des sols et Zéro Artificialisation Nette (ZAN)
- Tourisme
- Coopération transfrontalière
- Positionnement du Parc auprès des collectivités

Mr Georges ARCIZET, second adjoint au Maire d'Ustou, prend la parole et demande que soient précisées les conséquences de la création d'une Réserve Naturelle sur le territoire des mines d'Anglade.

La Sous-Préfète précise que les sites de Réserves Naturelles ne sont pas arrêtés et qu'un travail de recensement des activités économiques est en cours.

Philippe LACUBE, Président de la Chambre d'Agriculture de l'Ariège, prend la parole et indique que la note d'enjeux donne une vision très environnementale du territoire. Il souhaiterait que l'Etat ne se soit pas positionné sur l'ours dans sa note d'enjeux. Sur l'agriculture, il souhaiterait voir apparaître d'autres partenariats que le SMPNR.

La Sous-Préfète précise que sur la problématique de l'ours, identifié comme espèce protégée au même titre que le bouquetin ou le desman, son suivi est tout aussi nécessaire. Il ne s'agit pas d'identifier le SMPNR comme étant le responsable du suivi de l'ours brun, mais comme étant responsable du suivi des espèces au titre de la biodiversité.

Christine TEQUI, Présidente du Conseil Départemental de l'Ariège, rappelle que le SMPNR est un acteur de la vie économique du territoire. Elle rappelle que pour le Conseil Départemental de l'Ariège, le suivi de l'ours brun relève

des prérogatives de l'Etat et pas du SMPNR. Elle ajoute que le Département s'est prononcé contre le LIFE OURS. Concernant les aires protégées, Christine TEQUI indique qu'il n'est pas souhaitable d'empêcher le développement de projets économiques. Elle ne souhaite pas que l'Ariège devienne « la variable d'ajustement de territoires plus urbains ».

La Sous-Préfète ne souhaite pas répondre particulièrement.

Michel PICHAN, Maire de Saint Lizier, souhaiterait être rassuré sur les impacts de la ZAN (Zéro Artificialisation Nette). En effet cela pose aujourd'hui de nombreux problèmes de développement économique.

Le chef du département Biodiversité à la DREAL prend la parole et apporte un complément d'information sur la stratégie nationale portant sur les aires protégées. Au-delà d'objectifs chiffrés, il existe aussi des objectifs qualitatifs. A ce titre des réunions de concertations, à l'échelle du département, seront organisées.

Le Président remercie les services de l'Etat d'avoir présenté la note d'enjeux. Il ajoute que l'ambition du SMPNR n'a jamais été de sanctuariser son territoire, qui représente 30% de l'Ariège. La question de la dimension économique ou encore agricole est effectivement essentielle et ne sera pas mise de côté par le SMPNR. Sur la question de l'ours, il précise que le SMPNR ne jouera pas de rôle qui le mettra en difficulté mais qu'il doit avoir un rôle d'accompagnateur des acteurs de la montagne, œuvrant autour de l'élevage, du pastoralisme et du tourisme. Le « label Parc » doit valoriser le territoire de façon vertueuse en vue de : préserver l'existant, transmettre le passé et l'histoire, renforcer l'attractivité de façon raisonnée, favoriser l'activité (agriculture, tourisme, commerces de proximité...), transmettre aux jeunes, etc.

La Sous-Préfète prend la parole et souhaite rassurer sur les inquiétudes de « sanctuarisation du territoire ». Elle indique que l'enjeu environnemental ne peut en effet être décorrélé de l'enjeu économique, qui est effectivement indispensable pour le territoire et fait bien partie de la démarche.

Le Président précise qu'il s'agit simplement d'une présentation et qu'aucun vote n'est attendu.

II – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION

Le Président soumet à l'approbation du Comité syndical le compte rendu de la réunion du 16 septembre 2021 à Saint Giron.

Le Comité syndical l'approuve à l'unanimité.

III – FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

Orientations budgétaires 2022

Le Président passe la parole à Marianne Challier, Directrice Adjointe en charge des finances et de l'administration.

Marianne Challier commence par présenter l'exécution budgétaire 2021. Elle indique que les dépenses ont été exécutées à 95%, dénotant une fiabilité de la projection budgétaire, mais que les recettes sont en cours de chiffrage. En effet, compte tenu des décalages observés entre les demandes de versement et le paiement effectif des subventions sur actions, le chiffrage des recettes constatées d'avance est toujours en cours de réalisation. Le résultat stabilisé sera par conséquent évalué d'ici la fin du mois de janvier 2022.

Concernant les prévisions budgétaires 2022 de la section de fonctionnement, elle indique que les hypothèses de dépenses pour l'année 2022, nécessaires à la conduite des projets en cours et à la révision de la Charte, suivent la même tendance qu'en 2021 et s'élèveraient à 2 122 M€ environ.

Pour couvrir ces dépenses, il est par conséquent attendu des recettes à hauteur de 2 122 M€, laissant apparaître un besoin non couvert de 200K€, voir ci-après :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2022		RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2022	
11 Charges à caractère général	690 000 €	13 Divers remboursements (indemnités journalières...)	15 000 €
12 Charges de personnel	1 265 000 €	70 Mise à disposition d'un agent du PNR	80 000 €
65 Autres charges de gestion courante	18 000 €	74 Dotations et participations	1 997 000 €
66 Charges financières	12 000 €	Dont Dotation Etat	120 000 €
42 Opérations d'ordre (amortissements)	137 000 €	Dont Cotisations statutaires (voir annexe 1)	750 000 €
		Dont Subventions sur actions	922 650 €
		Dont Cotisations Valeur Parc	4 350 €
		Dont Recettes à aller chercher	200 000 €
		42 Opérations d'ordre (subv. sur immobilisations)	30 000 €
TOTAL	2 122 000 €	TOTAL	2 122 000 €

Concernant les prévisions budgétaires 2022 de la section d'investissement, Marianne Challier indique que le programme d'investissement 2022 devrait suivre la même tendance qu'en 2021 avec le renouvellement des véhicules 100% amortis et du matériel informatique en fin de vie. Elle précise que l'achat d'un logiciel de gestion des ressources humaines a été prévu sur l'année à venir afin de permettre le suivi des temps de travail, des formations, des entretiens annuels d'évaluation... Le projet de budget serait celui-ci :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2022		RECETTES D'INVESTISSEMENT 2022	
20 Immobilisations incorporelles	20 000 €	13 Subvention d'investissement	5 000 €
21 Immobilisations corporelles	57 000 €	10 FCTVA	10 000 €
16 Remboursement d'emprunts	45 000 €	40 Opérations d'ordre (amortissements)	137 000 €
40 Opérations d'ordre (subv. sur immobilisations)	30 000 €		
TOTAL	152 000 €	TOTAL	152 000 €

Concernant l'état de la dette, Marianne Challier fait état des difficultés financières de la structure et précise que le capital restant dû sur l'ensemble des emprunts est de 696K€ à fin 2021, dont 469K€ seront à rembourser dans moins de un an (3 emprunts à court terme). Ces emprunts à court terme représentent 68% de la dette de la structure et sont la conséquence de problèmes de trésorerie issus de 2 difficultés :

- la consommation du fonds de roulement historique en 2015
- le décalage de versement des subventions européennes, pouvant atteindre 2 ans

Marianne CHALLIER conclut en indiquant que pour poursuivre les actions en cours et à venir et finaliser les travaux de révision de la charte 2025-2040, le SM PNR PA doit se donner la capacité de :

- Réduire la dette à court terme en se donnant les moyens de ses ambitions
- Reconstituer le fonds de roulement suffisant pour faire face aux enjeux à court, moyen et long terme

Le Président remercie Marianne CHALLIER pour le travail réalisé. Il précise que les problèmes de trésorerie sont connus et que le fonds de roulement a fondu en raison des problèmes liés aux décalages de paiement des subventions.

Il indique que le besoin annoncé de 200K€ correspond à ce dont le PNR a besoin pour fonctionner sereinement et répondre aux attentes des acteurs du territoire. Le PNR ne vit pas au-dessus de ses moyens et son équipe d'ingénierie œuvre en permanence pour répondre à des appels à projets pour obtenir des financements.

Le Président précise qu'aucun vote n'est attendu et qu'il s'agit simplement d'une présentation.

Emplois (réf. Charte art. 3.2)

Afin d'animer divers programmes et projets, le Président propose le renouvellement d'un certain nombre d'emplois. Ceux-ci sont cofinancés dans le cadre des programmes auxquels ils se rapportent.

Afin de poursuivre les actions sur le patrimoine bâti, la Filière Pierre, l'urbanisme et l'accompagnement aux collectivités sur ces sujets, le Président propose de reconduire l'emploi en CDD, à compter du 1er janvier 2022 jusqu'au 31 août 2022, en référence au grade d'Ingénieur.

Le 1er février 2019, le Comité syndical a créé un emploi de contractuel afin de mettre en œuvre la mise à l'étude d'un Projet de réserve mondiale de Biosphère, reconnue à l'UNESCO, à l'appui du Parc Pyrénéen des 3 Nations, et la mise en place d'une stratégie d'adaptation du territoire au changement climatique. Afin de poursuivre ces actions, le Président propose de renouveler cet emploi en référence au grade d'Ingénieur à compter du 1er avril 2022 jusqu'au 30 juin 2023, dans le cadre du Contrat spécifique avec la Région.

Le SMPNR a obtenu une aide de l'Etat dans le cadre du Plan de relance pour mener à bien son projet alimentaire (PAT) de territoire de 2022 à 2023. Pour mener à bien ce projet, le Président propose de créer un emploi contractuel de Chargé de projet alimentation, à temps complet, à compter du 1^{er} avril 2022 jusqu'au 31 décembre 2023, en référence au grade d'Ingénieur.

Le Président propose de procéder au vote.

A l'unanimité le Comité syndical approuve ces emplois.

IV – PROGRAMME D'ACTIONS

Contrat de Restauration de la Biodiversité (CRB) CRB-3 avec la Région Occitanie (réf. Charte art. 7.2.)

L'article 7.2 de la Charte « *Préserver et valoriser le patrimoine naturel* » met bien en évidence en 7.2.6 l'objectif de « *Préserver les interconnexions entre les milieux pour permettre la circulation des espèces et les échanges de populations* ».

Patricia QUINAT-RAYNAUD, 1^{ère} Vice-Présidente du SMPNR, explique que le Comité syndical du 19 mai 2021 a approuvé le montage du projet de Contrat de restauration de la biodiversité (CRB) 3.

Le bilan des deux précédents CRB et l'organisation de groupes de travail aussi bien en interne qu'avec les partenaires ont permis de définir les axes de la prochaine phase 3 du Contrat de restauration de la biodiversité qui s'appuiera sur la continuité des CRB-1&2.

L'objectif est d'avoir un outil toujours plus opérationnel grâce à la mise en œuvre de chantiers ou de contrats et de conserver l'accompagnement fort des collectivités sur des sujets à la pointe comme la trame noire et de valorisation des ressources du territoire.

A ce stade, le calendrier est de déposer un dossier dès à présent auprès des financeurs pour permettre une continuité avec le CRB-2, avec une mise en œuvre dès janvier 2022 et couvrant une période de 3 ans 2022-2024.

Yannick BARASCUD, chargé de mission trame verte et bleue au SMPNR, présente le premier bilan du CRB2 ainsi que les lignes de force du programme d'actions du CRB3.

Patricia QUINAT-RAYNAUD invite les élus à poser leurs questions portant sur les trames verte, bleue et sombre directement au SMPNR, et précise que les communes pourront être sollicitées pour des appels à projet de restauration de la biodiversité.

Le Président précise que, compte tenu du coût élevé du projet et de la part à auto-financer, il conviendra peut-être de revoir à la baisse les ambitions.

Stratégie Territoriale d'Adaptation au Changement Climatique STACC (réf. Charte art. 8.5)

Le Président donne la parole à Sylviane LAVEDRINE-GOGUILLOT, adjointe au Maire de Saint Giron, pour introduire le sujet suivant, portant sur la Stratégie Territoriale d'Adaptation au Changement Climatique STACC. Elle explique que

depuis plusieurs années, le SMPNR est engagé dans un Plan Climat Air Energie Territorial volontaire. Il a par ailleurs assuré l'élaboration d'un Plan Paysage de la Transition Energétique et Climatique (PPTEC) et porte des programmes d'actions spécifiques d'adaptation au changement climatique, particulièrement le programme ARTISAN en matière forestière et le projet IMPACCT en matière agricole.

Le SMPNR se positionne résolument en tant que territoire pilote pour l'adaptation au changement climatique, en lien notamment avec l'Observatoire Pyrénéen du Changement Climatique, transfrontalier (OPCC) et les stratégies nationales et régionales.

Pour proposer des actions spécifiques sur l'adaptation au changement climatique, une stratégie territoriale d'adaptation au changement climatique a été élaborée. Elle se décline selon cinq axes et organise comment le SMPNR peut agir pour faire en sorte que les évolutions du climat actuelles et à venir soient prises en compte dans ses activités et par les collectivités et partenaires. Selon chaque axe, des actions sont déclinées ; certaines sont déjà en cours de mise en œuvre et certaines restent à financer. Le document de présentation synthétique de cette stratégie est joint (cf. PJ).

A court terme, la première action mise en œuvre dès début 2022 sera l'utilisation de l'outil Trajectoires d'Adaptation au Changement Climatique des Territoires (TACCT) de l'ADEME qui permettra d'aller plus loin dans la priorisation des enjeux avec tous les acteurs.

Sylviane LAVEDRINE-GOGUILLOT passe ensuite la parole à Lucile CHAMAYOU, chargée de mission adaptation au changement climatique au SMPNR, afin qu'elle présente le contenu de la stratégie territoriale retenue.

Le Président remercie Sylviane LAVEDRINE-GOGUILLOT et Lucile CHAMAYOU, et donne la parole à Philippe LACUBE, Président de la Chambre d'agriculture de l'Ariège.

Philippe LACUBE exprime tout l'intérêt qu'il a pour le projet et pointe la pertinence du diagnostic et du plan d'actions. Il précise que la Chambre d'Agriculture mène le même type de projet afin d'accompagner les agriculteurs à être plus résilients avec le changement climatique. Il précise qu'il serait intéressant d'échanger encore plus sur ce projet commun.

Le Président et Sylviane LAVEDRINE-GOGUILLOT expriment leur enthousiasme pour que le SMPNR travaille de concert avec la Chambre d'Agriculture.

André PECHIN, 4^{ème} adjoint au Maire de Foix, prend la parole afin de connaître l'hypothèse retenue dans la stratégie présentée. Lucile CHAMAYOU explique qu'elle a retenu le scénario 8.5, le moins optimiste, correspondant à la situation climatique actuelle, soit la trajectoire attendue en l'absence d'actions suffisantes visant à réduire les gaz à effet de serre. André PECHIN ajoute qu'il s'agit malheureusement du scénario le plus réaliste.

Le Président ajoute que les COP successives restent malheureusement des échecs puisque les actions mises en place restent insuffisantes pour réellement réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Le Président propose de procéder au vote.

A l'unanimité le Comité syndical approuve la participation du PNR en tant que territoire pilote pour l'adaptation au changement climatique, en lien notamment avec l'Observatoire Pyrénéen du Changement Climatique, transfrontalier (OPCC) et les stratégies nationales et régionales.

Elaboration du Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) Couserans (réf. Charte art. 9)

Le Président propose à Luce RAMEIL de présenter l'état d'avancement du Contrat de relance et de transition écologique pour le Couserans.

Luce RAMEIL explique que l'Etat propose aux collectivités du « bloc communal » une nouvelle méthode de contractualisation avec les contrats de relance et de transition écologique (CRTE). Ces nouveaux contrats engagent les

cosignataires sur la durée des mandats exécutifs locaux. Le contrat de relance et de transition écologique doit permettre aux maîtres d'ouvrage et porteurs de projets concernés de disposer d'une visibilité sur les aides qui pourront être apportées par l'Etat, et le cas échéant, d'autres partenaires, pour mettre en œuvre leur projet de territoire.

Ce contrat « intégrateur » conclu entre des co-financeurs et maîtres d'ouvrage à l'échelle d'un bassin de vie, aura vocation à associer de nombreuses parties prenantes à sa préparation et à son suivi. Une attention particulière pourra être portée à l'association de représentants de la société civile.

Le CRTE est un outil souple. Il sera régulièrement enrichi ou amendé, a minima annuellement, afin de demeurer évolutif. Il constituera le cadre permanent de travail entre les exécutifs locaux, les services déconcentrés de l'Etat et les représentants des opérateurs nationaux (agences nationales, Banque des territoires, Action logement, caisses de protection sociale dont la Caisse d'allocations familiales...), ainsi que la Région et le Département, s'ils souhaitent s'y associer.

En avril dernier, Madame la Préfète de l'Ariège nous informait que trois CRTE sont prévus en Ariège : CRTE Couserans, CRTE Agglomération Foix Varilhès, CRTE PETR de l'Ariège.

Le SMPNR assure déjà une mission d'animation du Contrat Territorial Occitanie Couserans (CTOC) en partenariat avec la Communauté de Communes Couserans Pyrénées.

Sur le même schéma que le CTOC, le SMPNR et la Communauté de Communes Couserans Pyrénées (CCCP) assurent conjointement la co-élaboration et le co-portage de ce CRTE.

Jocelyne FERT, précise que les orientations stratégiques seront à définir dans les trois mois à venir et qu'à ce titre il ne faudra pas négliger l'intégration des populations à cette réflexion. Elle mentionne le film monté par un bureau d'étude, dans lequel les populations du Couserans ont eu l'occasion de s'exprimer sur leur vision de l'avenir.

Michel PICHAN, Maire de Saint Lizier, intervient en vue de rassurer les communes sur l'intérêt de ce contrat. Il ajoute que les communes seules ne pourraient pas porter ce projet en raison de l'ingénierie et des moyens requis, et insiste sur la nécessité de faire appel à la Communauté de Communes du Couserans, du Département et du SMPNR. Selon Michel PICHAN, il est indispensable que les communes puissent bénéficier de l'ingénierie de ces structures. A ce titre, il apporte son soutien au Président dans son souhait de ne pas réduire la voilure et donc d'obtenir le budget nécessaire au financement de l'ingénierie du SMPNR, qu'elle soit technique, financière ou de communication.

Le Président remercie Michel PICHAN et réaffirme la nécessité de mettre l'ingénierie du SMPNR à disposition des communes, et notamment des plus petites, pour répondre aux enjeux de développement du territoire.

Le Président donne la parole à Michel LOUBET, Maire de Massat. Ce dernier rejoint les propos tenus précédemment et affirme qu'il serait très intéressant de bénéficier de l'ingénierie du SMPNR pour mener certains projets.

V – POINTS D'INFORMATION ET POINTS DIVERS

Le Président informe l'assistance que le prochain Comité Syndical aura lieu le 16 février prochain et que celui-ci se déroulera peut-être en visio-conférence compte tenu de la situation sanitaire critique. Il encourage les uns et les autres à se protéger et protéger les autres de ce nouveau variant Omicron.

Le Président propose de clôturer la séance.

**Le Président
Kamel CHIBLI**